

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la salle LES 3 ARCHES, la close 44170 Marsac-sur-Don sous la présidence de Monsieur de TROGOFF, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le dix-neuf juin deux mille vingt.

Vote
Nombre de voix exprimées :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : DE TROGOFF Hervé ; POUPARD Dominique ; PINSON-LERAY Géraldine ; COUROUSSÉ Gilles ; FIOT Nathalie ; ROUILLON Gérard ; TISSOT Yves ; ROPTIN Michel ; NAËL Benoit ; MONNIER Sarah ; SALMON Karen ; TEMPLÉ Aurélie ; VICET Régis ; DELORME Julie ; BOURDEAU Odile ; JACQMIN Philippe ; LE CALOCH Christian ;

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

Le :
Et

Publication ou notification du :

Excusées : WEILAND Coralie (pouvoir à Mme Salmon) ; Gellé Bérange
(Pouvoir à M. Jacqmin)

A été nommé(e) secrétaire : Karen SALMON

2020-33 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Bricoler Don Couture

L'association " Bricoler Don Couture" " dont le siège est au 6 La Colle a pour objet la couture, le tricot, loisirs créatifs.

Dans le cadre de la crise sanitaire due au CoVID 19, l'association a confectionné de nombreux masques lavables distribués à la population. Pour financer cette activité, elle a sollicité auprès de la commune prise en charge d'une partie des frais liés à cette activité. Cette aide financière s'élève à 431,24 euros.

A l'appui de cette demande, l'association à fournit les factures justificatives.

Au vu, de la demande, compte tenu de l'élan de solidarité dont à fait preuve l'association et tenant compte que la nature du projet présente un réel intérêt et entre dans les actions que la commune peut légalement aider, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder à l'association " Bricoler Don Couture " une subvention de 431,24 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 065- Autres charges de gestion courante.

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 044-214400913-20200625-2020_33-DE

A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/06/2020

Le Maire



Hervé de Trogoff